



COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE - FFC
1 Rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
TEL: 01 81 88 08 36

Commission Régionale de la Route

Note aux Clubs non organisateurs 2016 (en rappel de la décision du Comité Directeur du 20 Juin 2013)

Les associations Franciliennes ayant un minimum de trois licencié(e)s d'une même catégorie qui n'ont pas organisé d'épreuves durant la saison 2016, sont soumises, depuis 2014, au versement d'une contribution évolutive en fonction de la catégorie retenue de leurs licencié(e)s, soit :

- 3 licencié(e)s 1^{ère} cat. 1000 €
- 3 licencié(e)s 2^e cat. 500 €
- 3 licencié(e)s 3^e cat. OU J. 300 €
- 3 licencié(e)s M., C. ou P.C. 200 €

Pour ces clubs la notion « co-organisateur » ne sera retenue que dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle épreuve. Cette contribution sera versée avec les droits d'affiliation au titre de la nouvelle saison 2017.

L'utilisation des sommes perçues sert à mettre en place de nouvelles épreuves ouvertes envers les catégories Minimes, Cadets et/ou Juniors, sous la forme d'une réduction des droits d'organisation limitée à 200 € pour une épreuve de ces catégories ou 500 € pour deux épreuves nouvelles.

Compte tenu que **l'ENSEMBLE** des clubs relevés ci-dessous possèdent des licenciés de la catégorie P. Cyclisme, il est à noter que pour éviter la reconduction de cette redevance à l'avenir, dans le cas de l'organisation d'une nouvelle épreuve P.C. durant la prochaine saison, celle-ci devra être complétée d'une épreuve vers nos jeunes catégories (M., C. ou J.)

LISTE DES CLUBS « NON ORGANISATEURS 2016 » CONCERNES

Département 77 :

MELUN C.O.
LE MEE SPORTS
A.S. VOISENON CYCLISME
U.S.M. VILLEPARISIS
S.C. GRETZ TOURNAN
TEAM HBS CYCLING
TEAM CYCLISYE BUSSY
A.S. CHELLES

Département 92 :

RUEIL A.C.
TEAM C.R.C.
C.S.M. VILLENEUVE LA GARENNE
V.C. NEUILLY SUR SEINE

Département 93 :

V.C. BONDY

Département 78 :

V.C. LES MUREAUX
BUHELAY MILENIUM CYCLISTE
VELO TEAM 78

Département 91 :

U.S. RIS ORANGIS
V.C. VILLEJUST
E.C. MORSANG SUR ORGE
TEAM CYCLISTE MORANGIS
C.S. BRETIGNY SUR ORGE
C.C. SAINT PIERRE DU PERRY
C.C. DE LA VALLEE DE L'ECOLE

A.C.C.T.B. SEVRAN
V.C. LIVRY GARGAN

Département 94 :

V.C. VINCENNES
A.S. CHEMINOTS

Département 95 :

A.C. VAL d'OISE
A.C. MARINES
E.C. OSNY PONTOISE

LE MONTANT A REGLER PAR CHACUN DE CES CLUBS EST DE 200 €

(Toute explication ou réclamation sera à formuler par écrit ou courriel au CIF à l'attention de C. CRAMETE)

Claude CRAMETE

Vice-Président Délégué CIF

Président de la commission Route.

